



## Droit de garde et d'hébergement

Par **Vero17**, le **31/01/2021** à **21:27**

Bonjour,

J'ai besoin d'aide et de conseils.

Alors que j'ai un droit de garde, mon fils de 11 ans est chez son père depuis dix jours sans qu'il veuille s'en tenir au jugement. Des plaintes ont été déposées, mon fils est suivi ITEP et ainsi qu'AEMO. Personne ne réagit malgré mes demandes auprès du JAF. Mon ex a un énorme casier judiciaire avec des outrages sur juge, suivi psychiatrique, drogue, alcool etc.

Dernièrement, mon fils a été auteur d'un vol. Je ne sais plus où me tourner pour protéger mon fils de l'emprise de son père afin que nous puissions, avec tous ses suivis d'éducation, donner une chance à mon fils de retrouver le droit chemin.

Cela fait plus de sept ans que j'implore en justice une restriction de droit avec l'appui d'une enquête sociale et de l'Education Nationale, rien n'y fait. On lui accorde même aujourd'hui de ne pas respecter un jugement du JAF malgré les plaintes, malgré toutes démarches administratives. Je suis démunie et ne sait plus comment faire afin de faire respecter mes droits. Comment éduquer un enfant si, même la justice ne respecte pas les lois ? Je me sens confuse quand je lis les articles de loi. Expliquez moi, aidez moi.

Les règles de vie, nos droits de citoyens et même les décisions de justice ne sont-elles pas ordonnées pour être respectée ? La police prend mes plaintes, l'AEMO a été mandaté par le juge des enfants et rien n'y fait, personne oblige mon ex à se plier devant la loi et personne n'explique à mon enfant que la loi est pour tout le monde.

Quand j'arrive à avoir mon fils au téléphone, son père est derrière en train de lui souffler les

paroles à me dire et aussi s'octroyer le droit de négociation sur ma vie privée.

Je reste tout ouïe à vos conseils.

Aidez moi pour l'avenir de mon fils, aidez moi.

Merci.

Par **Zénas Nomikos**, le **03/02/2021** à **12:14**

Bonjour,

vous pouvez demander au JAF un aménagement partiel de votre autorité parentale afin de ne pas être obligée de payer les infractions de votre fils.

Pour le reste voyez avec un avocat. Il y a des consultations gratuites ainsi que l'aide juridictionnelle partielle ou totale en fonction de vos ressources.